



**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 Février 2014**

ETAIENT PRESENTS : MM. BERNIER, MAINGRET, Mme JARRY, MM BOURREAU, M. ROBIN (jusqu'à 19h30), Mme LEFEVRE, M. FAGNON, MM BONIN, Mmes CONTE, PILLOT (à partir de 19h15), TALLIER, MM. BERNARD, COTHOUIS, Mmes FERCHAUD, MENARD (à partir de 18h45), ARBOIREAU, M.BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y, GOULEAU, BROCHARD, Mme DUBRAY, MM. MOREAU, M. PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM DUFES, PANNETIER, Mme HENNON (à partir de 19h30), M. BUREAU.

ABSENTS EXCUSES : M ROBIN (à partir de 19h30), Mmes PILLOT (jusqu'à 19h15), MENARD (jusqu'à 18h45), MM COTILLEAU, CHARRIER M., Mme HENNON (jusqu'à 19h30)

POUVOIRS : M. ROBIN à M BONIN (à partir de 19h30), Mme PILLOT à M. TALLIER (jusqu'à 19h15), M CHARRIER M. à M. CHARRIER Y., Mme HENNON à M. PANNETIER (jusqu'à 19h30)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maria-Luisa ARBOIREAU, assistée des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services Adjoint.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint
Véronique GESTIN - Directrice de l'Administration Générale
Thierry NOMBALAY – Directeur du service financier

☪

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

☪

Le procès verbal du 19 décembre 2013 est approuvé.

☪

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).

L'approbation de la convention avec l'association BMXPlosion est reportée, elle doit être réadaptée.

☪

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

☪



Monsieur le Maire propose un modificatif :

FINANCES ET ECONOMIE

- ◆ Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

FINANCES ET ECONOMIE

Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente les documents transmis en annexe, et notamment la note de présentation succincte dans laquelle il insiste sur plusieurs points :

1 – le personnel :

Des agents ont été transférés à la communauté d'agglomération. Leur salaire n'est donc plus compris dans ce budget, la ligne de dépenses apparaît en diminution à hauteur de 692 000 €.

En recettes le montant affiché de 550 000 €uros intègre le remboursement des prestations de service assurées par le personnel de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération. Ce chiffre reste à affiner en fonction des décisions définitives de la CLETC.

2 – le remboursement des charges sur les bâtiments mutualisés : le travail de la CLETC n'étant pas terminé, nous avons minoré le remboursement par la Communauté d'Agglomération des charges des bâtiments mutualisés (périscolaire, conservatoire de musique, musée...)

- La dette et les excédents de fonctionnement : points développés ultérieurement.

Présentation de l'évolution des budgets primitifs depuis 2006 :

En 2013, le Budget Primitif était équilibré en fonctionnement à 21 600 000 €uros, cette année, il s'établit à 20 M d'€uros, en raison du transfert de certains services à la Communauté d'Agglomération (les recettes et les dépenses diminuées).

Nous avons donc gardé les emprunts mais les recettes baissent, ce qui provoque l'augmentation du taux d'endettement.

La Préfecture demanderait à l'avenir que le transfert des emprunts vers la Communauté d'Agglomération se fasse de façon définitive.

Pour la Ville, cela ne représente pas forcément un intérêt car quand un emprunt cesse, on entre dans le cadre du transfert de charges qui implique la continuité du paiement des annuités d'emprunt, mais aussi le transfert des recettes et des dépenses de manière définitive, le sujet est donc en cours de discussion.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les contributions directes présentent une augmentation de 1,2% entre les prévisions 2013 et les recettes réalisées en 2013.

L'augmentation des contributions directes est prévue pour 2014 à 1% pour arriver à 7 100 000 € sans augmenter le taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas la maîtrise de l'évolution des bases qui sont fixées par l'État, mais uniquement du taux de fiscalité qu'elle n'augmente pas en 2014.

Il y a eu néanmoins une augmentation globale des produits de la fiscalité : les habitants ont donc vu leurs impôts augmenter, mais cela n'est pas du à une décision municipale.

L'attribution de compensation de l'Agglo 2B :

3 000 000 € sont inscrits pour 2014, pour 3 728 014 € en 2013.

Cela veut dire que les services transférés coutaient 728 000 Euros à la commune (aussi bien en dépenses qu'en recettes), ce chiffre a été inscrit avant d'avoir les premiers résultats des travaux de la C.L.E.T.C (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) qui accorderait 167 000 Euros supplémentaires aux 3 millions inscrits.

Les travaux sont en cours, les gains pour la commune seraient estimés à 200 000 Euros issus des 470 000 Euros payés par la communauté de communes au titre des services mutualisés.

Dotations de l'État :

Elles sont estimées avec prudence à 4 330 000 Euros (la dotation perçue en 2013 ; 4 423 827 Euros.

Les compensations fiscales sont estimées à la baisse = 500 000 Euros par rapport au montant perçu l'année dernière = 525 841 Euros

Une dette récupérable de 36 300 Euros correspondant à la quote part d'un emprunt réalisé pour le Golf.

Le personnel

Les recettes ont été évaluées à 550 000 Euros, et sont inférieures à la réalité car elles comprennent le remboursement du personnel mis à disposition et les salaires de plusieurs personnes qui ne sont pas encore pris en charge par la Communauté d'Agglomération, la marge est d'environ 150 000 Euros.

La Communauté d'Agglomération a souhaité qu'il y ait des prestations de services auprès des communes pour être réactifs devant des réparations ou des pannes...

Le remboursement du coût horaire de la prestation de service a été estimé à 25 Euros, pour un volume de 5 000 heures par an.

3500 heures étaient remboursées par Cœur du Bocage mais l'entretien des espaces verts de Bocapôle n'était pas comptabilisé.

5000 heures à 25 € soit 125 000 Euros de recettes estimées, mais cette somme est certainement inférieure à ce que la commune va percevoir en réalité, car en janvier, 860 heures ont déjà été réalisées en prestation de service pour la Communauté d'Agglomération (au lieu des 400 heures prévues).



Ensemble immobilier

Une discussion est en cours avec la Communauté d'Agglomération concernant l'ex -C.C.A.S place du Millénaire qui, depuis le 1^{er} janvier, est entièrement occupé par le C.I.A.S et la petite enfance de la Communauté d'Agglomération ; le loyer est estimé à 60 000 Euros par an, mais la somme n'est pas inscrite au budget car le montant du loyer n'a pas encore été définitivement arrêté.

Monsieur le Maire insiste sur la sous-estimation des recettes de ce budget 2014.

Restauration scolaire

425 000 Euros qui couvrent les dépenses de repas.

Les coûts de personnel sont équivalents aux produits : le déficit social des cantines représente 450 000 Euros, qui s'explique notamment par le faible tarif du repas de la cantine (2,35€).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent 20 039 387 Euros, équilibre légèrement inférieur à l'année dernière (+ d'excédents mais - de recettes).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

La dette

135 000 € supplémentaires de remboursement de capital et d'intérêts, soit 0,67 % par rapport aux recettes de fonctionnement

total de la dette = 2 856 000 €, ce qui représente 14 % des recettes.

Ce montant ne tient pas compte des intérêts de Dexia, mais ils sont néanmoins prévus dans le budget sur une ligne particulière.

Monsieur le Maire revient sur l'encours élevé de la dette : « 28 millions d'€. Par rapport aux moyennes nationales, notre capital des emprunts est environ supérieur à 10 millions d'€ qui correspondent aux investissements d'embellissement et de développement de la ville, ce qui produit une annuité supplémentaire de 800 000 €. »

Le personnel

La rigueur de gestion, et notamment du coût du personnel qui représente 38,40% du budget communal par rapport aux recettes de fonctionnement contre 50 % au niveau national permet une économie du coût de fonctionnement de 235 € par an et par habitant, soit une économie de 4 651 000 € par an qui confirme largement le surcoût des annuités.

18 personnes ont été transférées à la Communauté d'Agglomération et les charges sont inférieures de 600 000 Euros par rapport au B.P 2013.

Les indemnités des élus

Une revalorisation a été prévue au budget, anticipant une éventuelle décision des prochains élus, la marge est prévue mais ne sera pas forcément utilisée.

Divers financier et charges exceptionnelles

Compte porté à 1 021 000 €, en 2013 à la demande de l'Administration au lieu de 420 000 Euros qui a demandé d'amortir + de bâtiments et/ou de matériels (+ 600 000€) : cet amortissement en dépenses correspond à de l'autofinancement d'investissement.

Dépenses imprévues : 300 000 €

Subventions aux budgets annexes : 200 000 € correspondent aux lotissements.

Les subventions aux associations votées pour une somme de 832 775 €, et modifiées à la baisse de 83 000 € (749 000 € car certaines subventions seront versées par la Communauté d'Agglomération à certains clubs).



Les dépenses ont donc été sur-estimées.

Plusieurs services ont été entièrement transférés vers la Communauté d'Agglomération dont :

- Le Théâtre
- le Musée
- La Médiation jeunesse.

Ces dépenses en moins ont été compensées par des recettes en moins.

Monsieur le Maire souligne les résultats 2013 et les demandes d'investissement très raisonnables des communes associées.

Subvention au C.C.A.S

Elle a été votée l'année dernière pour 500 000 €, et seulement 250 000 € ont été attribués servant à équilibrer le budget de la petite enfance.

Le C.C.A.S a clos son budget fin 2013 avec un excédent de 426 000 €.

Pour 2014, le budget est largement diminué et avec la récupération de cet excédent, le C.C.A.S n'a donc pas de besoin de subvention de la commune. Afin d'éviter une rupture d'attribution de subvention, il est tout de même proposé de voter une subvention de 100 000 €, le cycle normal représenterait une subvention de 200 000 à 250 000 €.

Jean-Paul BOURREAU rappelle que le C.C.A.S a déménagé, il se trouve maintenant rue Cacault . Ses missions ont évolué puisque la petite enfance, le pôle logement et le soutien à domicile sont dorénavant des compétences du C.I.A.S.

Les missions actuelles :

- L'intervention sociale en gendarmerie qui a géré 154 fiches pour 124 ménages depuis février 2013
- la prévention des expulsions
- les actions collectives d'insertion (ateliers solidaires) où les bénéficiaires réalisent des activités telles que la cuisine, l'art-thérapie... avec une participation financière de chacun dans un souci de faire participer les gens.
- Le chantier d'insertion qui touche 8 personnes et dont le but est de les réinsérer professionnellement, l'activité se fait aux espaces verts (aménagement et entretien) de Bressuire et des communes déléguées.
- L'accueil du public en difficulté représente une part importante dans la mission du C.C.A.S, dont l'instruction est faite par la CAF et la MSA, mais il reste instructeur pour les personnes qui y sont domiciliées et pour le public en grande difficulté, les personnes isolées ou en couple sans enfant.

Le suivi concerne 182 personnes, soit une augmentation de 4% par rapport à 2013, le poste est occupé à temps plein par une seule personne, financé totalement par le Conseil Général, Jean-Paul BOURREAU s'interroge sur la capacité à faire face à cette augmentation constante.

- Les aides légales en collaboration avec le Conseil Général
- les aides facultatives (chèques alimentaires, hygiène, aide au paiement des factures d'électricité, d'eau, de cantine, de logement, distribution alimentaire...) : 703 demandes traitées en 2013 qui ont touché 305 foyers , dont 514 accords, 122 refus, 67 sursis et 1 annulation.
- L'augmentation constante de la distribution alimentaire pose la question de la mise en place à venir d'une épicerie sociale : 92 familles aidées, 21 distributions dans l'année,



5880 parts attribuées et seulement 3877 parts distribuées ; cela signifie que certaines familles possèdent la carte alimentaire mais ne s'en servent pas, ou vont l'utiliser ailleurs .

L'aide à la location de Bocapôle a été abaissée à 20 000 €, en soutien à certaines associations et aux écoles qui souhaitent l'utiliser.

- **Le total des dépenses est estimé à 17 264 217 €**
- **610 863 € d'excédent en sous-évaluant les recettes et sur-évaluant les dépenses.**
- **2 163 753 € d'excédent de fonctionnement 2013.**

Robert BONIN rappelle que ce résultat est obtenu grâce à l'implication de tous : les élus et les services, il les remercie, le Maire s'y associe.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses

2 774 616 € d'autofinancement qui doivent au minimum financer le capital des emprunts d'un montant de 1 954 000 €, la marge est donc confortable.

Se rajoutent :

- 1 000 000 € d'amortissement
- 700 000 € de Fonds de Compensation de la TVA
- dette récupérable de 44 300 €
- la taxe locale d'équipement (T.L.E) de 165 000€
- produits des amendes de police 40 000 €.

Le total d'autofinancement sans les recettes liées à l'exercice 2014 est de 4 461 912 €.

Les travaux sont prévus pour un montant de 3 385 900 € comprenant la voirie, les bâtiments, l'urbanisme (travaux ou acquisitions foncières), et matériels divers.

Les dépenses imprévues sont estimées à 320 000 €.

Les crédits reportés, qui deviennent obligatoires d'un montant de 755 202 €, ils représentent des travaux non terminés.

Soit un total de 4 461 912 € qui pourra évoluer après les élections et compte-tenu des nouvelles notifications de la Communauté d'Agglomération.

Recettes

Subventions et participations diverses sur travaux 243 000 €

Subventions spécifiques de 782 528 €

Subventions non budgétées de 171 698 €

Vente de terrains 350 000 €

Le remboursement par la Communauté d'Agglomération des travaux réalisés l'année dernière à la Sous-Préfecture de 144 000 €.

La Sous-préfecture reste la propriété de la Ville mais sa gestion est communautaire. Un accord a donc été passé avec la Communauté d'Agglomération pour qu'elle rembourse à la Ville le montant des travaux réalisés en 2013. Elle bénéficie en compensation du surplus de la location lié à ces travaux (de 16 000 à 30 000 € de loyer annuel).

Le total est de 4 461 912 €.

Il est proposé un équilibre de la section d'investissement à 6 415 912 € sans recours à l'emprunt.



Monsieur le Maire revient sur les principaux travaux prévus :

- 2^{ème} phase de la restauration des murailles du château pour un montant de 150 000 €
- 40 000 € pour débiter l'étude du nouveau groupe scolaire à la gare
- 300 000 € pour la 1^{ère} tranche du club-house et des vestiaires du rugby
- 360 000 € pour la 1^{ère} tranche des travaux des cloîtres avec dans un premier temps le déplacement de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire remercie ses collègues de faire preuve de compréhension, car le budget est à minima en fonctionnement et en investissement.

Josette DUFAURET demande à qui appartiennent les gendarmeries ?

Monsieur le maire répond que certaines sont devenues communautaires, mais celle de Bressuire appartient pour partie au Conseil Général, la Ville rembourse 14 000 € par an.

Emmanuelle MENARD fait remarquer les souhaits importants de la Ville en investissement concernant les bâtiments scolaires d'un montant de 140 000 € sans compter le montant du déménagement de la restauration.

Monsieur le Maire réfute le mail concernant l'insalubrité d'une école qui a couru ces derniers jours.

Marie-Andrée RUAULT souhaite intervenir avant le vote du budget :

Elle rappelle que le vote du budget est un acte politique, et qu'elle s'est abstenue de le voter depuis le début de son mandat.

Elle fait le constat, comme tous, d'une ville qui se transforme positivement et notamment par le nombre d'habitants qui augmente.

Elle apprécie cette évolution, le dynamisme en terme économique, social et culturel

Elle constate la bonne santé financière de la ville qui permet de ne pas augmenter les taux d'imposition et les investissements réguliers.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet municipal complété par la Communauté d'Agglomération avec les enjeux à venir.

Par le vote de ce budget, il s'agit de préserver l'avenir en rassemblant les différentes forces en présence dans la diversité et la complémentarité.

Ce budget sera mis en œuvre par une nouvelle équipe.

Elle tient à conforter l'initiative de rassemblement et d'ouverture opéré par Jean-Michel BERNIER.

En tant qu'élue d'opposition, elle va, pour la première fois, voter le budget, car elle estime important qu'il soit voté à l'unanimité, et tient à terminer son dernier mandat par un vote d'encouragement et d'optimisme.

En émettant les mêmes réserves sur les Villages du Golf, et en souhaitant tout de même que les améliorations se poursuivent, elle assume entièrement sa responsabilité d'élue et les choix qui en découlent pour l'intérêt de la population et cela a toujours été le sens de son engagement.

Applaudissements du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie Mme RUAULT et insiste sur la grande valeur de ces propos, il revient sur le fait que Mme RUAULT s'était toujours abstenue de voter le budget, mais n'avait jamais voté contre, il comprend que des réserves naturelles et politiques puissent persister.

Il considère cette déclaration comme un encouragement et presque comme une reconnaissance.

Pierre BUREAU revient sur le terme d'« opposition » qui le gêne car avec le temps et de la bonne volonté, il est prouvé que l'on peut travailler ensemble.



Monsieur le Maire revient sur les places offertes à l'opposition dans les commissions et les représentations extérieures telle que la Communauté de communes, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres communes.

Monsieur le Maire revient sur ses pratiques qui ont été critiquées dans la presse par des personnes qui ne connaissent pas le fonctionnement du Conseil Municipal au sein duquel les discussions sont parfois vives mais toujours démocratiques.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire explique que ce vote à l'unanimité exprime et souligne la sensibilisation et le travail des élus, ainsi que des services ; il encourage les élus et les services à poursuivre dans les mêmes dispositions.

Guy MAINGRET se retire de la salle avant le vote des budgets annexes.

Budget annexe des lotissements d'habitation

Ces budgets sont de très longue durée car les travaux sont prévus, exécutés et se finalisent par la vente des terrains.

Le lotissement de la Touche à Breuil-Chaussée qui devrait se terminer cette année pour 346 000 €.

Prévision d'achever le lotissement de la cité des moissons à Beaulieu-sous-Bressuire pour 100 000 €..

Reprise d'un projet privé sur des terrains communaux à Saint-Sauveur : les Chardonnerets. Christian GIRET explique que ce projet est très intéressant pour la viabilité future, il était prévu dans l'aménagement de la première phase de Champthibaud.

VOTE :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Budget les Villages du Golf

Section d'investissement importante avec une prévision d'une première tranche de 1 200 000 € compensés par un fonds de concours et éventuellement un emprunt, selon la durée des travaux car la vente de terrains intervient au fur et à mesure des achats, d'où la nécessité de provisionner.

VOTE :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	0



Budget pompes funèbres

2400 € de subvention.

VOTE :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Taux de fiscalité

Au vu du budget 2014, il est proposé le maintien des taux, à savoir :

Taxe d'Habitation :	15,18 %
Foncier Bâti. :	25,39 %
Foncier Non Bâti. :	54,81 %

Robert BONIN explique que les taux sont les mêmes depuis 2002.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Subventions aux associations

Montant proposé : 749 398,10 €

Associations sportives :

Jean-Pierre Fagnon précise que certaines associations relèvent désormais de la Communauté d'Agglomération, telles que le :

COB : 14 000 €

Judo : 1 500 €

SBAC : 10 500 €

Golf : 7 000 €

CNBB (en partie)

- Une augmentation de 10% est proposée pour les associations de gymnastique volontaire
- Le foot : augmentation de 2 000 € contribuant à l'absorption de la section féminine.
- La givre en mai : augmentation liée à un déficit important l'année dernière.
- Augmentation de la subvention pour Le Réveil Bressuirais liée à des frais de déplacement
- Augmentation pour le club de natation : remise à plat.

Il n'y a pas eu de transferts de charges pour les associations qui ont été transférées à la Communauté d'agglomération mais des subventions nouvelles vont être accordées.

Associations culturelles :

Marie JARRY présente une nouvelle association Dancing crew regroupant des jeunes de moins de 18 ans, avec un projet de louer Bocapôle en mai-juin pour une « battle » : 2 000



€ de subvention.

Histoire et Patrimoine du Bressuirais : 7 000 € incluant une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour la prise en charge de la communication du centenaire 14/18.

Associations de jumelage :

Pascale LEFEVRE explique que cette année, le 25^{ème} anniversaire de jumelage a eu lieu avec Friedberg.

Une augmentation est proposée pour un montant de 1 000 €. Elle salue le travail effectué par Eric Chomton qui va coordonner notamment le festival des villes jumelées qui aura lieu en mai prochain.

La Région Poitou-Charentes ne subventionnera plus les jumelages de coopération décentralisée mais la Ville reste partenaire ainsi que le ministère des affaires étrangères, Véolia, et le SVL.

Michel GOULEAU pose la question de la subvention attribuée à Familles Rurales de Breuil-Chaussée : elle sera versée par la Communauté d'Agglomération par rapport aux résultats de 2013.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Subvention au C.C.A.S

Montant proposé : 100 000 €

Jean-Paul BOURREAU rappelle qu'il n'y a plus qu'un seul C.C.A.S pour l'ensemble du territoire de Bressuire.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Participation financière aux écoles privées

Pour 2014, le montant proposé par élève est de 528 € (518 € en 2013), soit + 2 %, que ce soit pour des élèves de classe maternelle (3 ans et +) ou de classe primaire. La subvention n'est versée que pour les élèves domiciliés sur le Grand Bressuire.

-Montant total 2014 : 385 440 € (730 élèves)

Pour information, le montant total de 2013 était de 346 542 € (669 élèves).

VOTE : à l'unanimité des votants.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur BECOT, Sénateur, a été sollicité pour l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.



Il se propose d'attribuer un montant de 10 000 € pour des travaux concernant les trottoirs et l'éclairage public rue de la Croix verte à Saint-Porchaire.

Une partie de cette somme permettra aussi à une artiste d'aller au festival d'Avignon.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter officiellement cette subvention.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

La Ville est titulaire d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT MUTUEL d'un montant de 750 000 €. Celle-ci vient à échéance le 28 février 2014 et il est proposé de la renouveler.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition suivante :

- Prêteur : CREDIT MUTUEL
- Montant : 750 000 €
- Taux : Euribor 3 mois + marge 1,90 % soit : $0,29 + 1,90 = 2,19$ % au 20-02-2014
- Durée : 12 mois
- Commission de non utilisation : 0,25 %
- Frais de dossier : 1 500 €
- Remboursement du capital : possible à tout moment
- Règlement des intérêts : arrêtés chaque trimestre civil échu, ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.
- Date de valeur : versement des fonds le jour de création du virement adressé au comptable.

Remboursement des fonds : jour de réception du virement.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Demande de subvention F.I.P.D – Médiateur de rue

La Ville a recruté un médiateur de rue qui a pour mission de prévenir les troubles à la tranquillité publique et les faits de délinquance en lien avec les actions de la médiatrice jeunesse et de la police municipale.

L'État aide au financement de ce poste par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) à hauteur de 50% maximum. Le dossier devra être déposé avant le 17 mars 2014.



Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la poursuite de cette action
- **DE SOLLICITER** les subventions possibles notamment auprès du F.I.P.D. (à hauteur de 50%)
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents permettant la continuité de cette action.

Monsieur le Maire rappelle les missions principales du médiateur de rue. Les retours sont très positifs.

Jean-Paul BOURREAU demande quel est le rapport avec la médiatrice jeunesse qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération ?

Le médiateur de rue est sous la responsabilité hiérarchique d'Anita Briffe, médiatrice jeunesse ; la solution sera peut être qu'elle soit missionnée pour une partie de son temps à la Ville.

Le C.L.S.P.D est maintenant communautaire, mais il va être décentralisé avec des sections par ville, notamment à Bressuire, car les actions à mener ne sont pas de même envergure , elles concernent maintenant tout le territoire de la Communauté d'Agglomération.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Convention de transfert des compétences et de gestion provisoire des services entre le ville de Bressuire et la Communauté d'Agglomération

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et compte-tenu de la mise en place des services de cette nouvelle collectivité, il s'avère nécessaire de prévoir le fonctionnement des services transférés au cours des premiers mois.

La convention a pour but de définir les modalités du transfert des compétences des structures continuant à exister ainsi que la gestion provisoire du service pendant l'année 2014.

Le maire explique que cette convention a pour but de faciliter l'encaissement de la cantine et de l'accueil périscolaire

VOTE : à l'unanimité des votants.

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Commune déléguée de Saint-Sauveur - Dénominations de voies

La commission consultative de Saint-Sauveur a proposé de dénommer 2 chemins ruraux ainsi qu'un quartier pour faciliter l'adressage des habitations.



- Une portion du chemin rural dit ancien chemin de Terves à Saint-Porchaire : **Chemin de Puy Sec.**
- Le chemin privé (en cours de passage dans le domaine public) qui part de la rue de Villabé et qui va jusqu'au village de Recreux : **Chemin de Recreux.**
- Une portion de la voie communale n°3 de Saint Sauveur à Terves et une partie du chemin rural dit de La Bourse : **Quartier de La Bourse.**

Le Bureau Municipal du 10 février a validé ces trois propositions.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces 3 dénominations.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Prestations de services d'assurances – Autorisation du Maire à signer l'avenant au marché

Robert BONIN rappelle que La Commune de BRESSUIRE a souscrit des marchés concernant les prestations de services d'assurances, le 26 décembre 2012 pour une durée de 36 mois.

Un avenant en plus-value de 184,90 € TTC est soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour le lot n°3 : Flotte automobile, souscrit auprès de la SMACL à NIORT. Il concerne des réajustements de cotisations sur l'année 2013.

⇒montant du marché avant avenant n° 1 : 26 516.20 € TTC – Nouveau montant du marché après avenant : 26 701.10 € TTC

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant et d'inscrire ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Un certain nombre de véhicules du C.C.A.S est parti à la Communauté d'Agglomération, ils vont continuer à être entretenus par le garage de la ville par prestations de services.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Fournitures de voirie pour la commune de Bressuire : Enrobé et granulats – Autorisation d'engagement de procédure et de signature du marché

Christian GIRET explique que le marché concernant la fourniture d'enrobé et granulats est arrivé à échéance. Il convient donc de relancer une nouvelle procédure ADAPTEE en vertu des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Marché fractionné à bons de commandes (d'1 an renouvelable 2 fois - *durée totale* : 36 mois).

MARCHE UNIQUE

. pour un montant annuel minimum de : 16 666.66 € HT soit 20 000.00 €



TTC

. pour un montant annuel maximum de : 83 333.33 € HT soit 100 000.00 €
TTC

En application de la loi du 17 février 2009 et dans la mesure où les conditions impératives de recours à cette procédure le permettent (*définition et étendue des besoins précisément arrêtées ainsi que connaissance du montant prévisionnel précis des prestations à engager*), une autorisation préalable d'engagement de la procédure de marchés publics de fournitures ainsi que de la signature des marchés est sollicitée auprès de l'assemblée délibérante – dans le cadre d'un marché à bons de commandes (*article 77 du Code des Marchés Publics*).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire à engager la procédure de marchés publics de FOURNITURES et à signer le marché à bons de commandes correspondant au nom de la Commune avec le titulaire retenu, conformément à la loi n° 2009 – 179 du 17 février 2009,
- **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

VOTE : à l'unanimité des votants.

**Commune de Bressuire – Maîtrise d'œuvre d'une opération
urbaine en partenariat avec Habitat Nord Deux Sèvres :
Approbation de la convention constitutive du groupement de
commande pour les prestations – Autorisation d'engagement
des procédures et signature du marché**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement d'une procédure pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre destinée à la réalisation d'une opération urbaine intégrant des espaces publics et des logements sociaux sur un terrain appartenant à la commune de Bressuire.

Afin de cadrer juridiquement l'intervention d'une même maîtrise d'œuvre pour deux maîtres d'ouvrage (commune de Bressuire et Habitat Nord Deux Sèvres), il est décidé de constituer un groupement de commandes entre ces 2 entités, en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics . L'entité coordonnatrice sera Habitat Nord Deux Sèvres. Ce groupement sera chargé de la consultation et de la sélection des maîtres d'œuvre, la signature et l'exécution des marchés appartenant à chaque maître d'ouvrage.

Pour ce faire, il convient d'établir préalablement une convention constitutive du groupement de commandes définissant les principales modalités de fonctionnement avant tout lancement de procédure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu les articles 8, 33, 57, 59 et 77 du Code des Marchés Publics
Vu la loi n°2009-179 du 17/02/09,

- **D'APPROUVER** la signature de la convention constitutive du groupement de commandes définissant les principales modalités techniques et financières concernant l'opération sus-visée.



- **D'ELIRE** un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission retenue du groupement

Membre titulaire : le maire

Membre suppléant : l'adjoint à l'urbanisme

Le Maire présente le projet : suite au changement de la destination par le PLU du stade près de la rue du Père Martin, 8 à 10 logements sont prévus dans l'opération 2015 en gardant l'accès à la salle et au parking.

Monsieur le Maire rajoute qu'une allée permettrait une liaison du lotissement avec le stade, la piscine, l'école et le théâtre.

3 000 m² supplémentaires sont en cours de négociation, avec un projet d'une chaudière à bois qui permettrait de chauffer le lycée, le Centre Socio Culturel, la piscine.

Construction de 6 logements individuels au titre du programme 2014 et 3 autres au titre du programme 2015, avec également le projet du lotissement de la gare, c'est un endroit stratégique qu'il faut exploiter.

VOTE : à l'unanimité des votants.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Moulin de la Chaize - Régularisation des emprises foncières

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur PAQUEREAU, propriétaire d'un ensemble de terrains et de bâtiments sis au Moulin de la Chaize, a sollicité la commune pour procéder à des régularisations.

En effet, Monsieur PAQUEREAU souhaite vendre cet ensemble mais celui-ci est traversé par un chemin non cadastré, alors qu'il s'avère qu'il lui appartient au regard de ses actes de propriété ; cela découle d'une erreur du cadastre à la suite de la réalisation de travaux d'assainissement.

Monsieur PAQUEREAU souhaite donc que ce chemin lui soit rétrocédé afin que la vente puisse se conclure. Ce dernier et la Commune se sont mis d'accord : il sera procédé à un échange entre la parcelle 324 AC n° 107, propriété de Monsieur PAQUEREAU, et une partie du chemin traversant la propriété de ce dernier ainsi qu'une bande d'une largeur de 2 mètres devant l'habitation, tous les frais étant à la charge de la Commune.

Il est précisé que la circulation piétonne sera maintenue entre la rue de la Chaize et le lac de la Chaize, mais qu'elle n'a jamais existé telle qu'elle est représentée au cadastre, car traversant le ruisseau, le passage à guet n'étant plus possible.

Il n'est donc pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Une enquête publique ne sera donc pas nécessaire.

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3,

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux



fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Vu l'avis de France Domaine en date du

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le déclassement sans enquête publique d'une portion du chemin traversant la propriété de Monsieur PAQUEREAU ainsi que d'une bande de 2 mètres devant l'habitation, tel que mentionné au plan ci-annexé
- **D'APPROUVER** l'échange entre les emprises déclassées, propriétés de la commune, pour une superficie d'environ 310 m², et la parcelle 324 AC n° 107, d'une superficie de 1 105 m², propriété de Monsieur PAQUEREAU
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à missionner un géomètre et à signer tout document relatif à cette affaire, incluant notamment l'acte qui sera rédigé par l'étude de Me TRARIEUX, notaire à BRESSUIRE, tous les frais (géomètre et notaire) étant à la charge de la Commune.

Monsieur MAINGRET explique que ce dossier remonte à 1990, que les propriétés des chemins ont varié, une partie appartient à la commune, et une autre à M. Paquereau. La commune récupérerait une partie du terrain servant à l'évacuation des eaux usées de l'abattoir.

Pas de nécessité d'enquête publique.

Les frais de notaires et de géomètre seront pris en charge par la ville.

Le site est intéressant mais les bâtiments sont en ruine, et en zone inondable en qualité d'ancien moulin.

VOTE : à l'unanimité des votants.

**Commune déléguée de Noirterre -
Acquisition d'un chemin sis à la Coindrie**

Monsieur le Maire-délégué de Noirterre rappelle à l'Assemblée que cette dernière a, par une délibération du 9 décembre 2010, proposé de faire l'acquisition d'un chemin sis à la Coindrie, constat ayant été fait que cette portion de chemin traversant le hameau était privée.

Or, ce chemin revêt un caractère d'ordre public dans ses fonctions de desserte. Par ailleurs, la Commune en assure l'entretien depuis de nombreuses années. Afin de régulariser cette situation, il avait été convenu entre la Commune et MM. Michel BAGUENARD et Yoann MIMEAU que cette portion de chemin, cadastrée 193 AK n° 375, soit cédée à la Commune, pour la somme forfaitaire de 1 €, frais d'acte à la charge de la Commune.

Toutefois, l'office notarial nous a informé par un courrier du 11 février 2014 que Monsieur Yoann MIMEAU et Monsieur Marcel PALLUAUD (et non Monsieur Michel BAGUENARD) sont propriétaires indivis du chemin.

Il convient donc de reprendre une délibération reprenant ces éléments.

Cette délibération annule et remplace celle du 9 décembre 2010.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition de la parcelle cadastrée 193 AK n° 375 pour une superficie de 1 124 m², propriété indivise de messieurs Yoann MIMEAU et PALLUAUD Marcel, moyennant le prix forfaitaire de UN EURO (1 €),
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire et l'acte, dressé par l'étude de Me TRARIEUX, Notaire à BRESSUIRE, aux frais de la Commune.

VOTE : à l'unanimité des votants.

RESSOURCES HUMAINES

Création de postes – Tableau d'avancement de grade 2014

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'ouverture des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- 1 poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps incomplet 34 h 30/semaine.

VOTE : à l'unanimité des votants.

Création d'un Comité Technique Paritaire commun entre la commune de Bressuire et le C.C.A.S de Bressuire

Les années de renouvellement des conseils municipaux se déroulent également les élections professionnelles au sein des collectivités. Des C.T.P sont ainsi créés dans les structures.

Pour Bressuire, il convient de reconduire le principe d'un C.T.P commun entre la Commune de Bressuire et le CCAS de Bressuire.

A la demande du Centre de Gestion des Deux-Sèvres, la création de ce CTP commun nécessite la prise d'une délibération par le Conseil Municipal.

CONSIDERANT la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 32,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires, que



les élections professionnelles aux comités techniques paritaires ont été fixées au 4 décembre 2014,

Vu l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule qu'un comité technique paritaire est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents,

Vu l'article 20 de la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 qui précise qu'il peut être décidé «par délibérations concordantes» des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité ou de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents,

Considérant les effectifs de la collectivité et de l'établissement public arrêtés au 1^{er} janvier 2014 soit 232 agents (emplois titulaires des 2 collectivités).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ASSOCIER** le C.C.A.S et la commune de Bressuire en vue de mettre en place un comité technique paritaire commun.

VOTE : à l'unanimité des votants.

**Demande d'affiliation volontaire de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais auprès du Centre de
Gestion des Deux-Sèvres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dont le siège est fixé à Bressuire a demandé son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Il indique que la Communauté d'Agglomération emploie 410 fonctionnaires et stagiaires, et que par délibération en date du 4 décembre 2013, elle a demandé au Centre de Gestion de l'aider à gérer ses personnels.

De ce fait, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 15 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, cet établissement ne peut être affilié de manière obligatoire, car comptant plus de 350 fonctionnaires stagiaires et titulaires, et qu'il peut demander son affiliation à titre volontaire.

Dans cette hypothèse, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et son article 15, il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il est précisé que le conseil d'administration du Centre de Gestion de la F.P.T des Deux Sèvres a donné à l'unanimité un accord de principe pour cette adhésion dans sa réunion du 28 janvier 2014.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** cette demande d'affiliation.

VOTE : à l'unanimité des votants.



QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre FAGNON demande si ce Conseil Municipal est le dernier du mandat ?

Monsieur le Maire indique qu' « un dernier Conseil Municipal aura lieu le mercredi 12 mars à 18h30 car la DREAL a donné son feu vert au lancement du dossier qui va être mis à l'enquête concernant la révision simplifiée du P.L.U ».

Une manifestation de sympathie aura lieu le lundi 17 mars pour les élus qui n'ont pas souhaité poursuivre leur mandat.

Monsieur le Maire qualifie les 6 années passés de sereines. Années de progrès, de travail avec beaucoup d'enthousiasme, et d'écoute à la satisfaction d'une majorité des habitants du grand Bressuire.

Les grands investissements faits par la Ville ont tous été couronnés de succès.

Le consensus et les réflexions en amont ont optimisé ces projets.

Il remercie tous les élus pour leur grande implication et en particulier ceux qui arrêtent, avec des discussions fructueuses, parfois difficiles, mais avec des conclusions qui se sont toujours effectuées dans l'intérêt général.

Marie-Andrée RUAULT s'excuse, elle ne sera pas présente le 17 mars.

slr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La Secrétaire de séance,

Maria-Luisa ARBOIREAU



Le Maire,

Jean-Michel BERNIER